



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 12 novembre 2020 — N° 144

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Martin Giroux pour ses 35 ans de bénévolat au sein de l'organisme Sercovie inc.

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'entrepreneur, mélomane et philanthrope E. Noël Spinelli.

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'auteure Francine Ouellette.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de rendre hommage au père John Walsh pour son engagement social et communautaire.

M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme France M. Lavoie, fondatrice du Festival de la chanson et de l'humour Le Tremplin de Dégelis.

12 novembre 2020

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner le succès de la programmation estivale du diffuseur en arts de la scène Au Vieux Treuil.

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Andrée Roy pour ses 40 ans de carrière auprès de la petite enfance.

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire de La Marche verte.

M. Boulet (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Philippe Parent-Simard, lauréat du gala Forces Avenir.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner le travail des techniciens ambulanciers paramédicaux pendant la pandémie de COVID-19.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, M. Ouellet (René-Lévesque) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Claudette Roussel, lauréate du prix Hommage aînés.

À 9 h 54, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

12 novembre 2020

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 491 Loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 598 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 491.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 214 Loi concernant la Ville de Sutton

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2082-20201112)

Mme Hébert, whip adjointe du gouvernement, au nom de M. Bachand (Richmond), propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 214, Loi concernant la Ville de Sutton.

12 novembre 2020

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **599** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 214 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **600** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 215 Loi concernant la Municipalité de Nominigüe

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2083-20201112)

Mme Hébert, whip adjointe du gouvernement, au nom de Mme Jeannotte (Labelle), propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 215, Loi concernant la Municipalité de Nominigüe.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

12 novembre 2020

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **601** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 215 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **602** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 218 Loi concernant la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2084-20201112)

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 218, Loi concernant la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **603** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

12 novembre 2020

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 218 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **604** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Roberge, ministre de l'Éducation, dépose :

Le bilan de la mise en oeuvre des maternelles 4 ans 2019-2020.

(Dépôt n° 2085-20201112)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 10 novembre 2020, que lui a adressée M. Larbi El Hadj Ali, ambassadeur de l'Algérie au Canada, en réponse à la motion adoptée par l'Assemblée le 5 novembre 2020, concernant le climat de répression dans lequel s'est déroulé le referendum sur la constitution de l'Algérie le 1^{er} novembre 2020.

(Dépôt n° 2086-20201112)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 174 du Règlement, M. le président dépose :

12 novembre 2020

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 5, 10 et 11 novembre 2020, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 72, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement des organismes du domaine de la sécurité publique;
(Dépôt n° 2087-20201112)

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 10 et 11 novembre 2020, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 71, Loi sur les véhicules hors route.
(Dépôt n° 2088-20201112)

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, il dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 11 novembre 2020, s'est réuni afin de modifier la liste des présidents de séance.
(Dépôt n° 2089-20201112)

Dépôts de pétitions

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 713 citoyens et citoyennes du Québec concernant une réforme du système de soutien aux personnes âgées, handicapées et aux proches aidants.
(Dépôt n° 2090-20201112)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

12 novembre 2020

Du consentement pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Roberge, ministre de l'Éducation, dépose :

Copie de trois lettres, adressées aux directrices générales et aux directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés, concernant une demande afin de faire un état des lieux de la qualité de l'air et des systèmes de ventilation; la première, en date du 29 juin 2020, par M. Alain Boisvert, directeur général des infrastructures au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur; la deuxième, en date du 21 août 2020, par M. Eric Blackburn, sous-ministre au ministère de l'Éducation; la troisième, en date du 28 septembre 2020, par M. Roberge, ministre de l'Éducation, et Mme Charest, ministre déléguée à l'Éducation et responsable de la Condition féminine.

(Dépôt n° 2091-20201112)

Votes reportés

Conformément à l'article 103 du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, l'Assemblée tient le vote sur le rapport d'enquête de la commissaire à l'éthique et à la déontologie au président de l'Assemblée nationale au sujet de M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation et député de Terrebonne.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à la motion adoptée le 20 octobre 2020, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, enregistre les votes des députés indépendants.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **605** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **1**

12 novembre 2020

Motions sans préavis

M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la délocalisation d'emplois en région; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QU'à l'occasion de son décès, l'Assemblée nationale du Québec rende hommage à M. Jacques Godin, l'une des figures marquantes du théâtre, de la radio, de la télévision et du cinéma québécois;

QU'elle souligne sa carrière exceptionnelle de plus de six décennies pendant laquelle il a interprété des centaines de rôles qui ont laissé une trace indélébile dans le coeur des Québécois;

QU'elle souligne sa contribution majeure au paysage culturel québécois;

QU'elle rappelle que M. Godin était chevalier de l'Ordre national du Québec;

QU'elle transmette ses condoléances à sa famille, à ses proches, à ses collègues ainsi qu'à ses nombreux admirateurs à la grandeur du Québec;

QU'enfin, elle observe un moment de recueillement en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

12 novembre 2020

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **606** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Derraji (Nelligan), conjointement avec M. Roy (Bonaventure), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant l'accès à Internet haute vitesse en région; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la production d'un avis sur les impacts psychosociaux du projet GNL-Québec sur la population québécoise; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 66, Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure;

12 novembre 2020

- la Commission des relations avec les citoyens, afin d’entreprendre l’étude détaillée du projet de loi n° 70, Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre;
- la Commission de l’aménagement du territoire, afin de poursuivre l’étude détaillée du projet de loi n° 67, Loi instaurant un nouveau régime d’aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d’eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions;
- la Commission des transports et de l’environnement, afin de poursuivre l’étude détaillée du projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d’autres dispositions;
- la Commission de la culture et de l’éducation, afin d’entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l’égard du projet de loi n° 69, Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d’autres dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin d’entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l’égard du projet de loi n° 75, Loi visant à améliorer l’accessibilité et l’efficacité de la justice, notamment pour répondre à des conséquences de la pandémie de la COVID-19.

M. le président donne l’avis suivant :

- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d’une pétition.

12 novembre 2020

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président informe l'Assemblée que, le vendredi 27 novembre 2020, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, s'adressera à M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Les lacunes dans l'offre de service de soins de santé et services sociaux pour les peuples autochtones au Québec ».

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 20, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 29.

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

M. Lemay (Masson) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 210, Loi concernant la subdivision d'un lot situé dans l'aire de protection de la maison Roussil à Terrebonne et en partie dans l'aire de protection de la maison Bélisle à Terrebonne, soit adopté.

La motion est mise aux voix; à 11 h 31, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020.

12 novembre 2020

Les travaux reprennent à 11 h 32

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **607** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 210 est adopté.

Adoption

M. Lemay (Masson) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 210, Loi concernant la subdivision d'un lot situé dans l'aire de protection de la maison Roussil à Terrebonne et en partie dans l'aire de protection de la maison Bélisle à Terrebonne, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 11 h 42, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020.

Les travaux reprennent à 11 h 43.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

12 novembre 2020

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **608** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 210 est adopté.

À 11 h 44, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 13 heures.

Débats de fin de séance

À 13 heures, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) à Mme Rouleau, ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, portant sur le sujet suivant : « Les mesures requises par le gouvernement caquiste suite à la hausse de la violence et de l'insécurité à Montréal-Nord »;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Labrie (Sherbrooke) à M. Roberge, ministre de l'Éducation, portant sur le sujet suivant : « La ventilation sécuritaire dans les écoles »;
- le troisième, sur une question adressée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à M. Roberge, ministre de l'Éducation, portant sur le sujet suivant : « L'admission par le ministre de la Santé et des Services sociaux que le gouvernement caquiste a oublié de s'occuper de l'enjeu de la ventilation dans nos écoles ».

12 novembre 2020

M. Roberge, ministre de l'Éducation, propose l'ajournement des travaux au mardi 24 novembre 2020, à 13 h 40.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **609** en annexe)

Pour : **110** Contre : **0** Abstention : **0**

À 13 h 39, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 24 novembre 2020, à 13 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 12 novembre, à 12 h 05, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Lemay (Masson), le représentant du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 210 Loi concernant la subdivision d'un lot situé dans l'aire de protection de la maison Roussil à Terrebonne et en partie dans l'aire de protection de la maison Bélisle à Terrebonne

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

12 novembre 2020

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) :

(Vote n° 598)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouveau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette–Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		

12 novembre 2020

Sur la motion de Mme Hébert, whip adjointe du gouvernement, au nom de M. Bachand (Richmond):

(Vote n° 599)

(Identique au vote n° 598)

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 600)

(Identique au vote n° 598)

Sur la motion de Mme Hébert, whip adjointe du gouvernement, au nom de Mme Jeannotte (Labelle) :

(Vote n° 601)

(Identique au vote n° 598)

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 602)

(Identique au vote n° 598)

12 novembre 2020

Sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) :

(Vote n° 603)

(Identique au vote n° 598)

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 604)

(Identique au vote n° 598)

12 novembre 2020

Sur le rapport d'enquête de la commissaire à l'éthique et à la déontologie au président de l'Assemblée nationale au sujet de M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation et député de Terrebonne :

(Vote n° 605)

POUR - 120

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fourmier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeanotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

ABSTENTIONS - 1

Fitzgibbon (CAQ)

12 novembre 2020

Sur la motion de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 606)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		

12 novembre 2020

Sur la motion de M. Lemay (Masson) :

(Vote n° 607)

POUR - 120

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Cicccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	

12 novembre 2020

Sur la motion de M. Lemay (Masson) :

(Vote n° 608)

(Identique au vote n° 607)

12 novembre 2020

Sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation :

(Vote n° 609)

POUR - 110

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Samson (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Massé (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Melançon (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ménard (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	